

LOTO-VOYAGE 2022 – APPEL DE PROJETS

Préambule

La Fondation Cité de la Santé organise depuis plusieurs années une Loto-Voyage. Chaque année, les bénéficiaires de cette activité de collecte de fonds sont consacrés à des projets soumis par des employés des divers départements du CISSS de Laval. Cette année, nous accepterons pour **100 000 \$ de projets**, taxes incluses. Les demandes se font en ligne. [Cliquez ici pour le formulaire.](#)

Nous vous invitons à bien faire valoir, dans la section « Description de la demande », l'impact que votre projet aura sur la clientèle et/ou sur votre travail quotidien auprès d'elle. Cette argumentation aura une influence sur l'acceptation du projet. Prenez note que la section « Description de la demande » à remplir est limitée à deux boîtes de texte de 1000 caractères chacune, pour un maximum de 2000 caractères. Il est important que vous sachiez que les projets seront étudiés par un comité formé de représentants du CISSS et de la Fondation.

Également, il est essentiel de discuter avec votre supérieur de votre projet. Il pourra savoir si un appareil dont vous proposez l'achat peut être acquis à même le budget du CISSS prévu pour le remplacement d'un actif. Il pourra aussi voir si une formation que vous proposez peut être défrayée par le budget de formation du CISSS. Si nécessaire, il vérifiera si des coûts d'installation et d'entretien s'appliquent.

Restrictions

Il est important de bien comprendre que le rôle de la Fondation est d'améliorer les soins et services offerts au CISSS de Laval. Prenez bien note des restrictions suivantes avant de remplir votre demande :

- Tout employé oeuvrant dans l'une des 32 installations du CISSS de Laval peut formuler une demande de financement Loto-Voyage (incluant Hôpital juif de réadaptation, Résidence Louise-Vachon, Centre jeunesse, etc.)
- Les proposeurs doivent démontrer l'*impact* du projet sur les *bénéficiaires* (et si possible, le documenter : statistiques, besoins, etc.).
- Les projets soumis peuvent être: équipement médical, matériel pédagogique ou d'intervention ou des projets concrets/ateliers/etc permettant l'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires.
- Aucun projet totalisant plus de 3 000 \$ taxes incluses ne sera traité par le comité d'évaluation.
- Toutes demandes visant le remplacement de mobilier, par exemple des chaises dans une salle d'attente, ne sont pas admissibles.
- Aucun projet de plus de 3 000 \$ divisé en plus d'une demande ne sera accepté (par exemple un projet de 5 000 \$ pour lequel nous recevons deux demandes de 2 500 \$).

- Aucun projet lié à des activités de formation ne sera accepté, puisque la Fondation octroie des bourses de formation aux membres du personnel en soins infirmiers et du Conseil multidisciplinaire. [Communiquez avec nous pour plus de détails.](#)

Notes :

1. Nous avons le souci de répartir les achats dans les différents établissements le plus équitablement possible.
2. Un projet soumis lors d'une année précédente qui a été refusé peut être soumis à nouveau, pourvu qu'il ne fasse pas l'objet des restrictions qui précèdent.

Procédure

En cliquant sur le lien [soumettez un projet dès aujourd'hui](#), vous ouvrirez une fenêtre sur le formulaire en ligne. Ce type de formulaire est connecté avec notre base de données – CE N'EST PAS UN FORMULAIRE DE DON; il nous permettra de compiler vos demandes en quelques minutes.

Nous vous suggérons de **préparer votre demande sur un document WORD** pour ensuite la recopier dans les champs appropriés, notamment pour les deux boîtes à remplir pour la description de la demande, qui sont de 1000 caractères chacune.

Comme indiqué dans le formulaire, **vous devez présenter votre demande à votre chef de service**. Si vous désirez joindre des pièces (photos, détails additionnels, etc.), veuillez utiliser le courriel : isabelle.c.tremblay.cissslav@ssss.gouv.qc.ca ou notre adresse (courrier interne) :

Centre de services ambulatoires
FONDATION CITÉ DE LA SANTÉ
1515 boul. Chomedey, NRC-35
Laval (Québec) H7V 3Y7

Après avoir soumis votre demande en ligne, étape 3 (« Mode de paiement ») vous recevrez un courriel de confirmation à l'adresse courriel que vous avez indiquée.

Il est très important de retenir que votre demande doit totaliser **un maximum de 3 000 \$ taxes incluses**. Prenez également note que la date limite pour soumettre une demande est **le lundi 6 JUIN 2022, à 9 h.** Comme la compilation se fera très rapidement, nous pourrons organiser la réunion du comité d'acceptation dans les jours qui suivront et vous communiquer les résultats avant la fin du mois de juin.

IMPORTANT : Les projets doivent être réalisés avant juin 2023.

Au plaisir de lire vos demandes sous peu!

Pour toute question : Isabelle Tremblay, directrice générale adjointe
isabelle.c.tremblay.cissslav@ssss.gouv.qc.ca ou (450) 975-5063.